

Paris, le 6 septembre 2010

**Avis relatif à
des modifications de la nomenclature des actes de biologie
médicale (NABM)**

**Délibération n° CONS. – 11 – 06 octobre 2010 – Modifications de la
nomenclature des actes de biologie médicale**

Par courrier en date du 26 juillet 2010 notifié le 28 juillet 2010, la Direction Générale de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM) a saisi l'UNOCAM, en application de l'article R. 162-52 du code de la sécurité sociale, d'une demande d'avis sur l'inscription de nouveaux actes à la nomenclature des actes de biologie médicale (NABM) :

- la détection de l'allèle HLA-B*5701 préalable au traitement par l'abacavir,
- la détermination prénatale du sexe du fœtus à partir du sang maternel,
- la recherche de Bordetella pertussis et parapertussis par amplification génique (la sérologie de la coqueluche par immuno-empreinte étant quant à elle radiée).

Enfin, l'UNCAM souhaite réviser les libellés des actes relatifs au diagnostic biologique des infections à VIH 1 et 2 afin de les mettre en conformité avec l'arrêté de santé publique du 28 mai dernier.

Le Conseil de l'UNOCAM donne un avis favorable à ces propositions de modifications.

Délibération adoptée à l'unanimité